

# La théorie du « genre »

## Essais de définitions officielles :

En 1995, au sommet mondial de la femme, à Pékin, l'O.N.U. on trouve une première définition : « **le genre** se réfère aux relations entre hommes et femmes basées sur des rôles socialement définis que l'on assigne à l'un ou à l'autre sexe ».

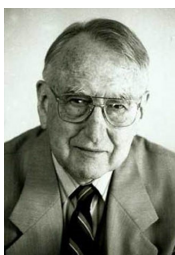
En 2010, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe précisait « **l'identité de genre** désigne l'expérience intime et personnelle de son genre telle que vécue par chacun ». Ce qui signifie en clair que chacun doit pouvoir « en toute liberté », et de façon personnelle se ressentir comme homme ou femme.

En 15 ans, un changement radical du sens de ce concept est intervenu. On est passé d'une analyse des relations et des rôles entre hommes et femmes à la notion nouvelle « **d'identité de genre** ».

## Révélation des origines

Tout naît aux Etats-Unis dans les années 1950.

Le psychologue John MONEY a étudié des cas d'enfants n'ayant pas de sexe anatomique clairement identifié. Des enfants qu'on ne pouvait pas qualifier de garçons ou de filles car ils souffraient d'une ambiguïté sexuelle génitale (c'est une maladie rare). Money constate que l'enfant semble alors appartenir au sexe qui lui a été assigné à sa naissance. MONEY introduit alors une distinction entre sexe biologique et sexe psychologique. Mais ce faisant, lui et d'autres après lui vont généraliser cette idée pour l'étendre non simplement à des enfants souffrant d'un dysfonctionnement biologique mais à tout individu.



Des groupes de pression regroupant des associations LGBT (Lesbiennes Gays Bisexuels et Transsexuels ou « Transgenres ») et féministes radicales vont s'emparer au fil du temps de cette distinction : **le biologique d'un côté, le psychologique et le social de l'autre**. Ils y voient le

moyen de « subvertir et de déstabiliser la notion de genre qui étaye l'hégémonie et le pouvoir hétérosexiste » écrit en 1990, Judith Butler, une philosophe américaine et homosexuelle, dans son livre « *trouble dans le genre* », publié en France en 2006 aux éditions « La découverte ».

## Contradiction

La traduction de l'anglais *gender* par « genre » n'est pas sans poser problème. En effet il a, en français, soit une forte connotation grammaticale : « un adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine », soit ce mot désigne ce qui a un caractère commun (« être du même genre »). Alors qu'en anglais *gender* sert à distinguer le « sexe anatomique » du « sexe psychosocial ». Mais, de part son étymologie, le mot « genre » rejoint les mots « gène », « génétique » qui appartiennent au registre de la « vie », au sens biologique.

Pour aller plus loin : le CPDH vous recommande deux livres, Elisabeth Montfort, **Le genre en question**, éd. Peuple libre, 2012. Alain Ledain, Eric Lemaître, **Masculin et/ou féminin peut-on choisir ?**, Lognes, éd. Farel-GBU, 2014.





## La théorie du genre existe-t-elle vraiment ?

*Dans un courrier adressé le 29 janvier 2014, aux directrices et aux directeurs d'école, Vincent Peillon, le ministre français de l'éducation parlait d'une « prétendue théorie du genre », contre laquelle des familles voulaient s'insurger. Alors la « théorie du genre » ça existe ou ça n'existe pas ?*

Citons un extrait des débats d'une des commissions de l'Assemblée Nationale (*la commission des affaires culturelles et de l'éducation*), c'était le 28 février 2013, à l'occasion de la présentation d'un amendement au « projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République » :

« Il s'agit de substituer à des catégories telles que le « sexe » ou la « différence sexuelle », qui renvoient à la biologie, le concept de « genre », qui montre que les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature, mais sont historiquement construites et socialement reproduites » (Mme Julie Sommaruga – députée des Hauts-de-Seine en région parisienne).

Il faudrait donc, selon la députée, **substituer le concept de « genre » aux catégories qui renvoient à la différence sexuelle**. Et il est intéressant de noter que, dans ce qu'elle affirme, la députée ne parle pas au conditionnel mais au présent : « les différences entre les hommes et les femmes ne sont pas fondées sur la nature ». Elle aurait pu dire : « ne sont pas que fondées sur la nature », ce qui est vrai, mais elle exclut d'emblée cette nuance importante.

Cet amendement retenu par la commission ne sera finalement pas retenu dans la loi en raison notamment de l'opposition citoyenne qu'il a suscitée.

### Enjeu

#### Outil idéologique de déconstruction.

« Il faut **déconstruire la norme d'hétéronormativité** qui se déploie dans la société (...) développer les programmes et manuels qui intègrent **la déconstruction des stéréotypes de genre et la multiplicité** des modèles. » « *Osez le féminisme* », rapport sur la « lutte contre les stéréotypes » (2013- site internet du gouvernement français).

« Cette théorie a été utilisée par les mouvements gays comme un outils idéologique pour conquérir des droits sociaux (mariage, adoption, etc ...), pour **neutraliser l'hétérosexualité en tant que norme**. En France, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) recommande que l'école s'engage dans la lutte contre les « **stéréotypes de genre** », dès le plus jeune âge », qu'elle déconstruise « l'idéologie de la complémentarité » homme-femme » (Luc Oleckhnovitch, « Gender/Genre, théorie(s) », *La foi chrétienne et les défis du monde contemporain*, Excelsis, 2013).

Rapport de l'IGAS : [http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-151P\\_egalite\\_fille\\_garcon\\_petite\\_enfance.pdf](http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/RM2012-151P_egalite_fille_garcon_petite_enfance.pdf)

